

ASSOCIATION
BEAU SOLEIL

Projet associatif

2022-2027

Association Beau Soleil Foyer Pierre Henri BP 15 - Chemin des Pradettes 31 450 BAZIÈGE - France

Tel Foyer : 05 34 66 72 72

<http://www.foyerpierrehenri.com>

contact.beausoleil@gmail.com ou alric.association@gmail.com

Sommaire

	Page
Le mot du Président	3
L'association	
· Historique	4
· Les valeurs	4
· L'organigramme et le fonctionnement de l'association	7
· L'établissement « Foyer Pierre Henri »	8
Le projet associatif	
· Les objectifs généraux	11
· Les objectifs opérationnels	13
· Le projet phare	14
Conclusion	16
Annexes	
· Annexe 1 : Un projet destiné aux personnes en situation de handicap vieillissantes (PHV)	17
· Annexe 2 : Les membres du conseil d'administration de l'Association Beau Soleil	19

Le mot du Président

L'association Beau Soleil, dans son projet associatif renouvelé, se veut l'héritière d'un projet humaniste de parents engagés ayant permis il y a plus de 30 ans la création du Foyer Pierre Henri. Ces parents ont su surmonter l'adversité de l'arrivée d'un enfant différent pour se mobiliser en franchissant tous les obstacles et réussir à bâtir le Foyer.

Depuis son ouverture, le monde a bien changé mais les valeurs qui nous animent sont les mêmes que celles des familles et des amis qui nous ont précédés. Sur le principe d'universalisme de la condition humaine et conscients de la nécessité d'avoir une attention particulière aux plus fragiles, notre préoccupation quotidienne, partagée par les adhérents, les salariés et les administrateurs de notre association, est centrée sur le bien être des adultes en situation d'handicap mental qui nous sont confiés.

La nécessaire accession à un bonheur et à un épanouissement personnel de celles et ceux dont la vie ne sera jamais ni tout à fait la même ni tout à fait une autre, nécessite notre vigilance et notre capacité d'initiative pour répondre à leurs besoins actuels et futurs.

Sans jamais trahir nos valeurs, nous devons à la fois être de bons gestionnaires, comptables des budgets qui nous sont accordés, mais sans jamais perdre de vue les valeurs spécifiques de l'accompagnement médico-social qui ne peut pas être celui d'une entreprise.

Ne jamais oublier son idéal, ne pas se contenter de faire ce que l'on peut mais toujours essayer de faire ce que l'on doit, sont des valeurs que je sais partager avec vous. Tenter de trouver des solutions pour l'avenir dans le cadre d'un projet de vie adapté à tous les âges est notre préoccupation et nécessitera l'investissement de chacune et de chacun.

Au nom des membres du conseil d'administration qui ont rédigé avec moi ce projet associatif, sachez que nous œuvrons en symbiose avec les salariés du FPH pour, dans cette période tourmentée, trouver à chaque fois les solutions les plus adaptées.

Nos actions seront toujours guidées par les valeurs de ce projet associatif.

Laurent Alric, le Président
Les Administrateurs de l'association Beau Soleil

L'histoire

L'association Beau Soleil a été créée en 1986 par des parents ayant des enfants en situation de handicap mental et leurs amis.

Son siège social est 23, Chemin des Pradettes, BP 15 - 31 450 BAZIÈGE.

Régie par la loi de 1901, l'association Beau Soleil adhère à la « Charte des droits et libertés de la personne accueillie » (article L. 311-4 du code de l'action sociale et des familles du 8 septembre 2003).

L'association est indépendante de toute doctrine politique, religieuse ou raciale et de toute autre personne publique ou privée.

Tous ses membres sont bénévoles.

Sous l'impulsion de l'association Beau Soleil, le Foyer de vie Pierre Henri (FPH) a ouvert à Baziège en 1992 pour accueillir de jeunes adultes en situation de handicap mental. Depuis 30 ans notre association Beau Soleil veille à ce que le FPH améliore les conditions de vie des personnes accueillies et de leurs familles.

Les valeurs et les objectifs de l'association

L'association Beau Soleil a pour objectif d'accompagner et de respecter les besoins de la personne en situation de handicap mental tout au long de sa vie

La personne en situation de handicap est reconnue comme faisant partie de la société à qui elle entend apporter une plus-value sociale en rappelant qu'une société est riche de ses différences et doit prendre soin des citoyens les plus vulnérables.

Il est donc nécessaire de promouvoir tout ce qui participe à **l'inclusion des personnes**, à leur **participation à la vie publique** en développant le **lien social et la citoyenneté**.

Au sein de l'association Beau Soleil, la personne en situation de handicap dans sa singularité est au cœur des préoccupations dans toutes ses dimensions et pour cela il faut :

- **la reconnaître et la respecter** comme une personne à part entière, dans sa dignité, son intégrité, sa vie privée, son intimité et sa sécurité,
- lui permettre de **pouvoir choisir** dans le respect de son **consentement éclairé** adapté à la situation et toujours dans son intérêt,
- la faire **participer à l'élaboration d'un projet d'accompagnement personnalisé** qui doit répondre en permanence à son **souhait**,
- évaluer et **développer ses potentialités** pour le maintien ou la conquête d'une autonomie,
- prendre en compte ses **besoins de soins, d'accompagnement médical** et lui faciliter l'accès aux soins,
- afin de mieux cerner ses besoins, établir une **coopération entre les personnes en situation de handicap et tous les intervenants** (familles, représentants légaux, professionnels)

L'association Beau Soleil attache une importance particulière à la famille dont la parole est prise en compte dans les choix d'accompagnement

- le **lien entre les salariés et la famille** doit être facilité afin de favoriser l'épanouissement et le bien-être de la personne accueillie dans le respect du rôle de chacun.
- l'association est particulièrement vigilante sur le **maintien du lien familial**. La **reconnaissance et la prise en compte des compétences** et de l'avis des familles sont recherchées.

*L'association considère comme essentielles **les valeurs qui sont les 6 piliers de notre projet associatif** dans le fonctionnement des structures dans lesquelles elle donne sa délégation de gestion:*

La bientraitance

La bientraitance constitue une valeur fondamentale de la culture de l'association Beau Soleil et se traduit par la mise en œuvre d'une démarche collective visant à l'individualisation et à la personnalisation de l'accompagnement. Il s'agit de valoriser l'expression des personnes accueillies, de respecter leurs choix et leurs demandes et de refuser, sans concession, toute forme de violence. Cette valeur s'affirme également à l'égard des ressources humaines déléguée par l'association à l'équipe de direction, maillon fondamental de l'accompagnement des usagers.

Le respect et la dignité

Toute personne, quelles que soient ses origines, ses capacités intellectuelles, physiques et psychiques, a droit à un respect fondamental et à la dignité conformément à la déclaration universelle des droits de l'homme, à la convention européenne des droits de la personne handicapée et à la charte des droits et libertés de la personne majeure protégée.

L'autodétermination

Toute personne en situation de handicap a le droit de prendre part aux décisions qui la concerne, de définir son projet de vie et d'en être actrice. Cela implique la mise en œuvre, par tous les moyens possibles d'actions promouvant la compréhension, l'expression et la communication des personnes accueillies, préalables fondamentaux à une véritable participation et prise de décision. Ces valeurs fédèrent les adhérents, les administrateurs, les professionnels et les bénévoles, elles façonnent nos manières de penser et d'agir.

La citoyenneté

La personne en situation de handicap est un citoyen à part entière et elle bénéficie des mêmes droits fondamentaux reconnus à tout citoyen. Par conséquent, l'association promeut la participation des personnes accueillies à la vie citoyenne en leur offrant un accompagnement et un soutien facilitant l'exercice de leurs droits. La solidarité constitue la pierre angulaire de l'association et le fondement de nos missions. Elle se traduit par l'engagement moral et désintéressé au service des personnes en situation de handicap.

La transparence

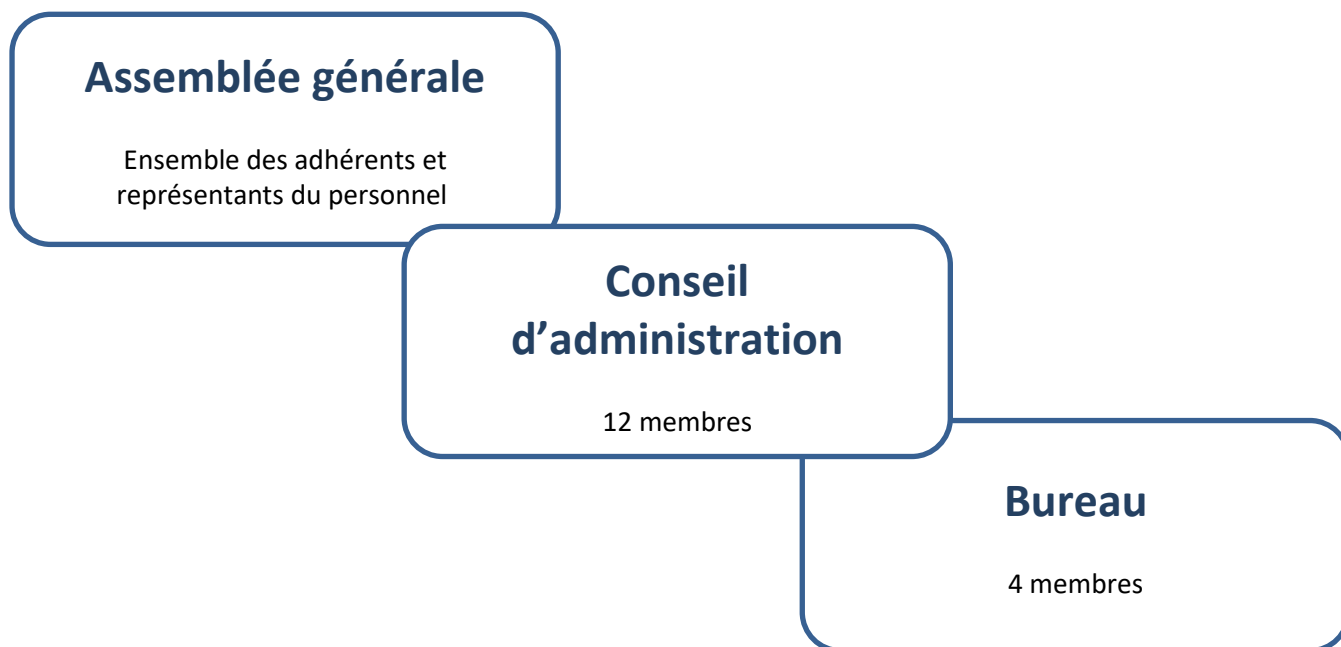
Aspect essentiel de notre gouvernance associative, la transparence est, pour nous, le moyen de démontrer que nous sommes fiers de nos actions et respectueux des procédures. Nous construisons ainsi des relations de confiance solides, non seulement en interne, mais également en externe avec nos partenaires et les autorités de tutelle.

La bienveillance

C'est une valeur importante dans toutes les composantes et les interactions sociales au sein de l'association, ses partenaires et le Foyer Pierre Henri. La bienveillance répond aux besoins fondamentaux d'affiliation et de fonctionnement harmonieux en groupe, elle vise à préserver et améliorer le bien-être d'autrui. La bienveillance favorise ainsi les relations de coopération et de solidarité. Elle inclut des comportements tels qu'être secourable, honnête, indulgent, responsable ou encore loyal.

Si l'association Beau Soleil obtient la création de nouvelles structures, elles respecteront les mêmes valeurs.

L'organigramme et le fonctionnement de l'association



Fonctionnement de l'association Beau Soleil

Conformément aux exigences des associations régies par la loi de 1901, et selon ses statuts déposés à la Préfecture de la Haute Garonne, l'association Beau Soleil est dirigée par un Conseil d'Administration de 12 membres, tous bénévoles, garant du fonctionnement du FPH. Il se réunit au moins 6 fois par an et plus si nécessaire. L'accompagnement des personnes accueillies, la relation avec les familles, le vote du budget, l'animation de la vie associative sont ses préoccupations.

Le soutien de ses adhérents motive le Conseil d'Administration.

Les membres du conseil d'administration participent aux instances propres au FPH, tels que le Conseil de la Vie Sociale, le Projet d'Établissement, le suivi de la Démarche Qualité. L'application du référentiel HAS du 10 Mars 2022 sur l'évaluation de la qualité dans le secteur médico-social est un objectif de ce projet associatif.

Le budget du FPH est voté par l'association Beau Soleil tous les ans. Il est accordé et financé par le Conseil Départemental sous le contrôle d'un cabinet comptable puis de celui du commissaire au compte.

Reposant sur nos valeurs associatives, les principes de fonctionnement constituent le socle de base définissant nos attentes à l'égard du fonctionnement du FPH, géré par délégation au quotidien par le directeur ou la directrice en conformité avec la législation.

L'établissement « Foyer Pierre Henri »



Sous l'impulsion de l'association Beau Soleil, le Foyer de vie Pierre Henri (FPH) a ouvert à Baziège en 1992 pour accueillir de jeunes adultes en situation de handicap mental sur un terrain mis à disposition par la mairie (bail emphytéotique). Le bâtiment a été construit par le bailleur social «Les Chalets ». L'association en est locataire. Depuis 30 ans notre association Beau Soleil veille à ce que le FPH améliore les conditions de vie des personnes accueillies et de leurs familles.

En 1992, le Foyer a débuté par l'accueil de 40 personnes. Nous avons pu ouvrir très rapidement au sein du Foyer un accueil de jour pour 8 jeunes adultes sortant d'IME.

- Au fil des ans, l'âge moyen des personnes accueillies a augmenté au sein de l'établissement. Devant ce nouveau besoin, à proximité immédiate du Foyer, **un nouveau bâtiment a été construit et il a ouvert en février 2022**. Ce nouveau secteur a accueilli 8 personnes vieillissantes en attente de réorientation vers une EHPAD ou un Foyer médicalisé.
- **Financé par le Conseil Départemental** de la Haute-Garonne (CD31) pour un budget annuel de 2,4 millions d'euros, le FPH accueille 60 personnes (52 en internat et 8 en externat).

- Le **FPH assure un accompagnement personnalisé** aux 60 personnes accueillies. Tout au long de la semaine, différents ateliers sont mis en place et les activités proposées (ludiques, éducatives, animation, inclusion sociale) visent à développer l'autonomie et à maintenir les capacités de chacun, dans une démarche assurant sécurité, prévention et épanouissement. Le Foyer n'est pas médicalisé.

- **Les professionnels du FPH**

A ce jour, une équipe pluridisciplinaire d'environ **50 professionnels salariés** assurent l'accompagnement et le fonctionnement du FPH

L'association Beau Soleil est **attentive aux conditions de travail des professionnels et de tous les salariés** en charge du quotidien des personnes accueillies.

Il est attendu des salariés :

- qu'ils soient en **accord avec les valeurs** que soutient l'association Beau Soleil et les respectent,
- qu'ils aient une **posture adaptée** vis-à-vis des personnes accueillies et de leurs familles,
- qu'ils soient des personnes avec une **capacité d'initiative, capables d'évoluer** dans leur métier et leurs connaissances.

L'association Beau Soleil souhaite s'appuyer sur des salariés :

- **dynamiques et accueillants**, qui voient la personne, résident ou externe, avec ses potentialités au-delà du handicap,
- **en position d'aidant**, ils favorisent l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le **respect de leurs droits, de leur culture, de leur projet** et de leur environnement,
- **à l'écoute de la personne**, ils font preuve de **pédagogie, d'humilité**, ils favorisent la communication, ils sont les garants de sa qualité de vie,
- sensibles au bien être, en étant **prévenants et sécurisants**, ils sont disponibles, ce sont des personnes de confiance, garantes de la confidentialité,
- **sans jugement de valeur, respectueux de la famille**, de l'expérience de celle-ci et de ses compétences propres, ils la conseillent et l'éclairent dans une **relation sincère**, ils partagent leurs observations et analyses en gardant l'ouverture d'esprit et le recul nécessaires.



La piscine, une chambre, la cuisine, le hall d'entrée, l'atelier esthétique, un salon d'unité de vie

Le Projet associatif 2022/2027

En conformité avec la loi du 2 janvier 2002, le FPH (et les futures structures) doit réaliser son projet d'établissement, le faire approuver par le Conseil d'Administration puis le réviser tous les cinq ans. Découlant directement du projet associatif, son élaboration, sa rédaction et son animation doivent s'appuyer sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles publiées par l'HAS (Haute Autorité de Santé) en Mars 2022.

Les modifications des contraintes réglementaires ont progressivement modifié le secteur médico-social. Plusieurs lois successives relatives au handicap ont été promulguées. Les lois de juin 75, du 2 janvier 2002, du 11 février 2005, du 21 juillet 2009 puis de Mars 2020 ont contribué à faire évoluer les notions d'inclusion, de participation, de citoyenneté et d'égalité des chances et des droits. La charte des droits et libertés de la personne majeure protégée du 31 décembre 2008 a fait que la personne handicapée est maintenant reconnue comme un citoyen à part entière :

Elle a droit à la compensation des conséquences de son handicap.

Ainsi et dans un contexte marqué par des ressources en grande partie financées par l'aide sociale du conseil départemental, qui a ses propres contraintes budgétaires pour des besoins à la hausse, notre projet associatif vise à s'adapter au mieux et de manière individualisée aux besoins des personnes en situation de handicap mental et de leurs familles dans un parcours de vie complet jusqu'au stade de personne âgée avec handicap mental et vieillissante.

Les Objectifs généraux

Promouvoir l'affirmation de l'association et de son ou ses établissements actuels et futurs en tant qu'acteurs dans la vie de la cité.



Innover et permettre le développement d'une offre de services permettant un accompagnement adapté aux besoins des personnes en situation de handicap.

⇒ Qualité des prestations

Conformément aux textes réglementaires et aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'HAS, la structure doit s'assurer de la qualité optimale du service rendu aux personnes accompagnées. Celle-ci est appréciée lors des évaluations internes et externes, validées par le Conseil d'Administration, et développée, de manière continue, au travers de la mise en œuvre des plans d'amélioration de la qualité. Outre cette exigence légale, une attention particulière doit être portée sur les attentes, les besoins et la qualité du service ressentie par les usagers et leurs familles au travers de la mise en place d'enquêtes de satisfaction.



Mettre en place des enquêtes de satisfaction anonymisées

⇒ Gestion financière responsable

La gestion financière du FPH et d'éventuels futurs établissements doit être réalisée de manière responsable en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires en vigueur en lien avec sa fonction de défense des droits des personnes en situation de handicap et de leurs familles. Nos principes de fonctionnement reposent sur nos valeurs associatives, et elles constituent le socle de base définissant nos attentes à l'égard du fonctionnement du ou des établissements gérés par l'association Beau Soleil. L'association Beau Soleil établit un dialogue concerté avec les autorités de tutelle, fondé sur les besoins des personnes accueillies, dans l'objectif de garantir les financements nécessaires à un bon accompagnement. L'association Beau Soleil s'affirme en tant qu'**acteur de l'économie sociale et solidaire**. Dans cette logique, elle favorise l'émergence d'initiatives innovantes au bénéfice du public accueilli et encourage les projets en s'ouvrant si besoin à d'autres sources de financement.



Favoriser l'émergence d'initiatives innovantes dans un dialogue concerté avec les autorités de tutelle

⇒ Politique des ressources humaines

Dans l'objectif de garantir la meilleure qualité de service au bénéfice des personnes accueillies au sein de l'établissement, l'association Beau Soleil souhaite que soit développée une politique des ressources humaines fondée sur les principes suivants :

- Sélectionner et recruter des salariés qualifiés et motivés.
- Favoriser l'engagement et l'implication des professionnels tout au long du parcours professionnel.
- Développer une culture porteuse de sens en créant les conditions d'échanges entre les salariés en favorisant l'harmonisation des pratiques.
- Privilégier le dialogue social dans un climat de confiance avec l'équipe dirigeante.
- Se doter d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.
- Définir une organisation claire.
- Développer des compétences en lien avec la formation professionnelle.
- Intégrer et accueillir des stagiaires et des bénévoles.



Déployer une politique des ressources humaines en conformité avec les valeurs de l'association.

Les Objectifs opérationnels

- ⇒ Mettre en œuvre toute action destinée à favoriser l'épanouissement des personnes en situation de handicap mental de façon à assurer leur intégration dans les différents domaines de la vie, en favorisant leur plein épanouissement par l'éducation, la culture, le sport, le loisir.
- ⇒ Favoriser les actions visant le soutien des familles.
- ⇒ Faciliter l'accès au droit commun, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap.
- ⇒ Développer des partenariats avec des structures relevant du secteur médico-social, sanitaire ainsi que du milieu ordinaire au bénéfice des trajectoires des personnes en situation de handicap.
- ⇒ Permettre l'intégration des trois volets du développement durable (économique, social et environnemental) dans les principes de bonne gestion des établissements et services.

Le projet phare dans les 5 ans



Pour répondre aux besoins de l'avancée en âge des personnes avec un handicap mental ayant toujours vécues en milieu protégé, est de créer au cœur du Sicoval, un établissement spécialisé pour personnes âgées porteuses d'un handicap mental.



Les instances nationales, régionales et départementales travaillent sur la prise en charge des personnes vulnérables. Tel le CREA Occitanie (Centre Régional d'Études, d'Action et d'Information en faveur des personnes en situation de vulnérabilité) dont les travaux alimentent la réflexion de notre association Beau Soleil en ce qui concerne la grande diversité des besoins des personnes en situation de handicap, la reconnaissance de leurs droits fondamentaux, leurs besoins d'autonomie et d'habitat inclusif.

En Haute-Garonne, on ne recense que quelques structures accueillant des personnes âgées porteuses d'un handicap mental. Cela est insuffisant pour accueillir l'ensemble des personnes concernées.

Conscient que la réponse apportée n'est pas suffisante, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, au travers de son schéma départemental pour l'autonomie des personnes en situation de handicap, a souhaité retenir cette thématique comme un axe prioritaire. L'Agence Régionale de Santé Occitanie engage également une réflexion sur ce sujet.

Le ou les futurs établissements garantissent aux personnes accueillies et à leurs familles la connaissance et **l'exercice de leurs droits et libertés** au travers de la mise en œuvre des outils définis par la loi du 2 janvier 2002. La réglementation et les recommandations en vigueur doivent être accessibles dans les structures et portées à la connaissance des professionnels au regard des responsabilités liées à leurs fonctions.

Cet établissement pourrait accueillir jusqu'à leur fin de vie des résidents de plus de 55 ans, issus des 19 Foyers de vie du département, des personnes retraitées de l'emploi en milieu protégé et les personnes en situation de handicap vieillissantes qui ne peuvent plus être maintenues au domicile de leurs parents.

Conclusion

Dans ce projet associatif 2022-2027, nous voulons réaffirmer notre **identité, nos valeurs, nos missions et notre souhait de nous développer**. L'association Beau Soleil ne peut se perpétuer que par la poursuite de l'engagement des membres de l'association tous bénévoles, prenant le relai de ceux qui l'ont fondé. Les membres de l'association ont tous et toutes une sensibilité partagée pour le **bien-être et le devenir de personnes porteuses d'un handicap mental** dont nous connaissons la vulnérabilité particulière.

Quel que soit notre parcours, nous avons le même **idéal humaniste** que celles et ceux, parents et amis d'adultes avec un handicap mental qui ont fondé l'association Beau Soleil à l'origine du Foyer Pierre Henri, que nous avons le devoir de faire vivre au quotidien et d'adapter aux contraintes actuelles et futures. Les membres de l'association Beau Soleil sont convaincus de la nécessité d'anticiper le parcours de vie des adultes en situation de handicap mental et de mettre en œuvre des projets innovants permettant d'atteindre cet objectif.

Annexe 1 :

Un projet destiné aux personnes en situation de handicap vieillissantes (PHV)

L'avancée en âge des personnes en situation de handicap : des besoins spécifiques en fonction des parcours de vie et des invalidités auxquels les EHPAD classiques n'apportent pas de réponses adaptées.

Lors de sa création, il y a 30 ans, le Foyer a accueilli des jeunes de 20/25 ans en sortie d'Institut Médico-Éducatif (IME). À ce jour, une vingtaine de personnes accueillies ont entre 50 et 60 ans. Ils n'ont plus les mêmes désirs et attentes dans leur prise en charge. Du fait de leur handicap mental, ils ne relèvent pas d'une orientation vers une « *maison de retraite* » classique : en effet, ils cumulent deux difficultés qui ont chacune leur spécificité, le handicap mental et le vieillissement.

L'accueil dans un EHPAD de personnes en situation de handicap vieillissantes (PHV) ne répond pas aux besoins spécifiques de personnes en situation de handicap mentales vieillissantes sur plusieurs points :

✓ **L'âge :**

Les personnes avec un handicap mental ont souvent un vieillissement plus précoce. Ayant à peine 60 ans, elles se retrouvent avec des pensionnaires qui ont, en moyenne, plus de 85 ans. Les rythmes de vie et les besoins sont très différents.

✓ **La perte du soutien familial :**

À la différence de la population âgée qui, en général, a des enfants, les adultes vieillissants avec handicap mental n'ont souvent plus de famille en dehors de la fratrie. Dans leur très grande majorité, ils n'ont pas d'enfants et leurs parents sont décédés ou très âgés et parfois, eux même, dépendants.

✓ **Le nécessaire encadrement :**

Les personnes accueillies en Foyer sont encadrées pendant toute leur vie par des éducateurs spécialisés dans un rapport de presque un salarié pour une personne accueillie. Un ratio d'accompagnement que l'on ne retrouve pas en établissement non spécialisé. De ce fait, les personnes ne sont plus autant stimulées et on relève souvent une perte d'autonomie accélérée.

✓ **Le coût :**

Les places en EHPAD agréées à l'aide sociale sont peu nombreuses et les restes à charge significatifs. Les personnes en situation de handicap mentales n'ayant jamais travaillé, leurs seules ressources sont l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) et la Prestation de Compensation du Handicap (PCH). Il est impossible pour la majorité d'entre elles de financer un établissement du secteur marchand. Les Foyers de vie dont elles sont issues sont financés par le CD31 ou bien par la double tarification CD31-ARS pour les Foyers d'Accueil Médicalisés (FAM).

- Régulièrement, les professionnels du secteur médico-social sont interpellés sur des situations d'accueil en urgence pour des personnes en situation de handicap vieillissantes, qui ont toujours vécu avec leurs parents. Ceux-ci, devenus dépendants, n'arrivent plus à s'occuper de leurs enfants.

En cas de décès ou d'hospitalisation d'un des parents la situation devient encore plus complexe et doit être gérée dans l'urgence.

- Il existe également une difficulté pour les IME à faire accueillir en établissement médico-social, les jeunes adultes avec un handicap mental > 80% ne pouvant vivre en milieu ordinaire, faute de place dans les Foyers de vie qui n'ont pas de solution pour l'accueil des personnes les plus âgées.

En Haute-Garonne, on ne recense que quelques structures accueillant des personnes âgées avec un handicap mental. Cela est insuffisant pour accueillir l'ensemble des personnes concernées.

Conscient que la réponse apportée n'est pas suffisante, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, au travers de son schéma départemental pour l'autonomie des personnes en situation de handicap, a souhaité retenir cette thématique comme un axe prioritaire.

L'association sera attentive aux orientations données par le CD31 et l'ARS sur le sujet et se mobilisera pour répondre à un appel à projet.

Annexe 2 : Les membres du conseil d'administration de l'Association Beau Soleil



L'association Beau Soleil est administrée par un Conseil d'Administration élu à bulletin secret par les membres actifs de l'Assemblée Générale Ordinaire.

- Les membres fondateurs élisent au maximum huit membres issus de leur rang.
- Les représentants des familles et/ou des tuteurs légaux des résidents du Foyer Pierre Henri élisent quatre membres issus de leur rang.

Le Conseil d'Administration est élu pour trois ans. Il comportera 12 membres au maximum ; les membres sortants sont rééligibles.

Le renouvellement du Conseil d'Administration se fera par tiers. Pour la première élection qui suit l'adoption des présents statuts, les membres élus sont élus pour une période allant de trois à cinq ans. Au bout de la troisième année, il est procédé, par tirage au sort, au renouvellement du tiers des membres du Conseil d'Administration, l'année suivante, toujours par tirage au sort, au renouvellement du deuxième tiers et l'année suivante au renouvellement du dernier tiers. Les proportions de membres fondateurs et de membres issus des familles et/ou des tuteurs légaux des résidents du Foyer Pierre Henri doivent rester identiques à l'issue du vote.

1. Laurent Alric, **Président de l'Association**, Médecin, Chef de service CHU Rangueil. Papa d'une personne accueillie au foyer Pierre Henri.
2. Marie de Bellissen, Notaire à Baziège.
3. Dominique Bourgogne, **secrétaire de l'Association**, retraitée. Maman d'une personne accueillie au foyer Pierre Henri.
4. Claude Charbonnier, **précédent Président de l'Association**, retraité à Baziège
5. Yvette Fonquergne, retraitée à Baziège.
6. Jacques Lamarche, **trésorier adjoint de l'Association** informaticien.
7. Hélène Lebas, retraitée.
8. Martine Liarté, **vice-présidente de l'Association**, Infirmière au CD 31. Maman d'une personne accueillie au foyer Pierre Henri.
9. Geneviève Mitjana, retraitée MDPH.
10. André Pinarello, en semi retraite. Papa d'une personne accueillie au foyer Pierre Henri.
11. Jacques Rouvière, **trésorier de l'Association**, Pharmacien à Baziège
12. Un renouvellement avec une nouvelle membre en cours d'intégration